

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
12/02/2024

**OBJET**  
**au**

**Réservé**

**Directeur  
Académique**

**Président** : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

**Secrétariat** : Mme Susana BARATA, enseignante

**Administratifs** : Daniel PARENT, Karim GARRET, Philippe GROSJEAN, Valérie JANI-VIENOT

**Représentants de la commune de Dole** :

**Représentants du Grand Dole** :

**Représentants du conseil Régional** : M. Timothée DRUET

**Enseignants** : M. Éric JOURDAN, Mme Anne PLUMET, Mme Charlotte BEL, Mme Elisabeth LYET, Mme Susana BARATA, Mme Julie MOREAU.

**Personnels** : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI

**Élèves** : M. Théo BRIDE, M. Hugo VALCHER, Mme Kalyane JANI

**Parents d'élèves** : M. RIVA, M. CASAUBON-SEIGNOUR, Mme SIMONIN

**Soit 22 votants**

Le quorum étant atteint avec 19 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h10.

**Le secrétariat de séance** est assuré par Mme Susana BARATA, enseignante

Adoption du PV du 09/11/2023 : **19 pour** (unanimité)

Adoption du PV du 23/11/2023 : **19 pour** (unanimité)

**Arrivée de Mme Rim EL MEZOUGH I à 18h15, le nombre de votants passe à 20.**

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
12/02/2024

**OBJET**  
**au**

**Réservé**

**Directeur**  
**Académique**

**1. Fonctionnement matériel et financier**

**1.1 Décisions Budgétaires Modificatives présentées pour information**

M. GROSJEAN présente les DBM pour information n°2400001 à 2400011 pour l'exercice 2024. Elles ont pour but d'inscrire au budget des prévisions de recettes et de dépenses liées au bénéfice de subventions spécifiques ou à la mise en œuvre de ressources affectées pour l'organisation de voyage scolaires en 2024 (projets votés en 2023)

**Pas de vote requis.**

**1.2 Décision Budgétaire Modificative présentée pour vote n°2400012**

Il s'agit de régulariser les comptes suite à un oubli dans le budget 2024 : la subvention de fonctionnement versée par la collectivité régionale a été inscrite en prévision de recette mais pour un montant inférieur à la somme qui avait été notifiée au lycée (296 491 € au lieu de 299 491 €). 3 000 € de subventions sont réaffectés. Le service Administration et logistique reçoit 1000 € pour l'entretien du bâti, le service Activités pédagogiques reçoit 1000 € pour la ligne Projets et le service Vie de l'élève reçoit 1000 € à partager entre les Actions d'animation de la vie lycéenne et les Projets du comité de pilotage E3D.

Vote : **20 pour** (unanimité)

**2. Organisation de l'action éducative**

**2.1 Voyage scolaire Raid VTT en Auvergne du 9 au 14 juin 2024**

Le projet est porté par les trois professeurs d'EPS et concerne les élèves de Seconde volontaires qui devront participer à des entraînements le mercredi après-midi au printemps. Six accompagnateurs sont prévus pour 25 élèves, l'hébergement aura lieu en gîtes et des repas chauds seront livrés le soir. Le midi, les denrées seront achetées sur place et les repas froids seront préparés par les élèves pour être consommés sur le parcours.

Le tarif par élève est arrêté à 290 euros, le voyage bénéficie de dons de l'ANAP, l'AS et la PEEP.

Vote : **20 pour** (unanimité)

**2.2 Voyage d'études dans le Haut-Jura des BTS1 du 8 au 12 avril 2024**

Il s'agit d'une modification du budget prévisionnel précédemment voté lors du CA du 23/11/2023 et retoqué par le Rectorat car un voyage scolaire dit obligatoire ne peut être que gratuit. Nous avons pourtant à faire à un voyage d'études pour des étudiants ; les règles fixées pour les élèves sous statut scolaire de l'enseignement du 2<sup>nd</sup>e degré n'ont pas lieu à s'appliquer et c'est d'ailleurs un principe qui est réaffirmé par la Charte adoptée par le lycée en juillet dernier. Pour se conformer à l'observation du contrôle de légalité, la

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
12/02/2024

**OBJET**  
**au**

**Réservé**

**Directeur  
Académique**

charge des familles est portée à 0 €, les 300 € précédemment estimés faisant partie des frais d'inscription des 30 élèves à la section BTS. La contribution de l'établissement est de ce fait relevée de 9000 € et portée à 12 151 €.

Vote : **20 pour** (unanimité)

### 2.3 Point sur le dispositif RCD pour information

M. PARENT présente le bilan des Remplacements de Courte Durée effectués du 04/09/23 au 19/01/24.

On compte 867 heures non assurées pour des absences dites de courte durée, soit 6,1% du total d'heures d'enseignement. Parmi ces 867 heures, 214,5 heures ont été remplacées grâce au dispositif RCD, soit 24,7% des heures éligibles aux RCD (les congés de longue durée devant être remplacés par l'institution).

Parmi ces 214,5 heures :

- 83,5 heures ont été assurées par un enseignant d'une autre discipline connaissant le groupe confié,
- 129 heures ont été assurées par un enseignant de la même discipline que le professeur absent ou un assistant d'éducation.
- 116 heures ont été rémunérées grâce au dispositif PACTE, 58 heures ont été payées en HSE.

En résumé, sur 14 201 heures d'enseignement prévues, **652,5 heures** n'ont pas été assurées, ce qui représente un taux de **4,6%** d'heures non assurées parmi les heures d'enseignement.

Une marge de progression est toujours possible mais un certain nombre d'absences restent imprévisibles (par exemple maladie) et d'autres difficiles à remplacer (comme le stage sur la laïcité qui a concerné tous les collègues en 5 journées)

M. Parent tient à faire remarquer que les professeurs s'investissent par ailleurs beaucoup dans des dispositifs type "je réussis au lycée" ou "coup de pouce" et dans des voyages scolaires (entre autres), le temps supplémentaire de prise en charge des élèves n'étant pas toujours pris en compte par l'institution et même compté en négatif quand il s'agit de voyages puisque les professeurs sont considérés absents pendant cette période.

Question (parent d'élève) : A-t-on des statistiques qui montrent l'impact du pacte sur le nombre de remplacements ?

Réponse (proviseur adjoint) : Pour l'instant, on observe sur cette période un nombre croissant de remplacements ponctuels accomplis comparativement à l'an passé, on attend malgré tout le bilan qui sera fait en fin d'année scolaire puisqu'on ne dispose que des chiffres du bilan annuel de l'an passé. Comme M. PARENT l'a noté, les chiffres "officiels" peuvent être analysés de façon plus fine (différents dispositifs, voyages, interventions d'un professeur documentaliste), certains élèves se plaignent même d'avoir trop d'heures remplacées !

Question (parent) : Le dispositif des pactes va-t-il perdurer ?

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
12/02/2024

**OBJET**  
**au**

**Réservé**

**Directeur**  
**Académique**

Réponse (proviseur) : les moyens alloués pour l'an prochain ne seront connus qu'en avril peut-être, il faudra également prendre en compte l'évolution de l'attribution des heures RCD/heures projets dans le Pacte.

Réponse (intendant) : Le Rectorat reçoit ses crédits en deux temps (avril/mai et automne) ce qui explique que l'on n'a pas encore de visibilité sur l'an prochain.

M. PARENT demande à chaque collègue ressenti sur le dispositif :

*Les élèves* : Ils ont en effet remarqué l'augmentation du nombre d'heures remplacées et en sont satisfaits lorsqu'il s'agit de cours de spécialités par exemple.

*Les parents* : Ils ne peuvent qu'être satisfaits de l'évolution, même si les élèves rechignent un peu parfois. Ils souhaiteraient qu'on puisse faire le bilan à la même période l'an prochain pour un comparatif chiffré.

*Les enseignants* : Le dispositif a bien été mis en place mais il faut se rendre compte qu'il présente des limites et des écueils : il est par exemple difficile de remplacer un cours de spécialité par une autre discipline (même chose pour tout cours en groupe) et, quand le remplacement a lieu dans la même matière, cela demande parfois au professeur absent, éventuellement malade, de rester sur le pont pour préparer et transmettre des documents à son collègue.

M. GARRET fait remarquer, qu'à cet égard, il n'y a aucune obligation pour les professeurs absents de travailler à distance.

*Départ de Mme Rim EL MEZOUGHFI à 19h40, le nombre de votants passe à 19.*

## 2.4 Préparation de la rentrée

### Évolution de la structure :

À la rentrée de septembre 2024, la structure prévue par le Rectorat comporte 7 classes de Seconde (232 élèves, perte d'une classe), 6 classes de Première (206 élèves, perte d'une demi-classe) et 6 classes de Terminale (198 élèves, perte d'une demi-classe).

L'enveloppe octroyée par le Rectorat accuse une baisse de 70 heures par rapport à la dotation 2023 ce qui va entraîner des compléments de service, voire des fermetures de postes. M. PARENT fait remarquer que la DGH reste "généreuse", vraisemblablement pour amortir la baisse conséquente d'heures, il faudra sûrement s'attendre à une réactualisation l'année suivante.

Un sondage a été effectué auprès des élèves de Seconde et Première concernant leur futur choix de spécialités. Une première répartition de la DGH est présentée en conséquence, elle sera affinée au moins de juin.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
12/02/2024

**OBJET**  
**au**

**Réservé**

**Directeur**  
**Académique**

M. PARENT rappelle qu'il est parfois utile de maintenir 2 groupes dans une spécialité moins demandée afin de donner de la souplesse dans les emplois du temps, notamment pour la mutualisation avec le lycée Duhamel.

Question (enseignant) : Qu'en est-il de la spécialité HLP ?

Réponse (proviseur) : Nous verrons en juin avec les effectifs réels, mais on va essayer de maintenir les deux groupes en Terminale. C'est en tout cas sur cette base que la proposition de répartition de la DGH est faite.

Un enseignant fait remarquer que les groupes de langues sont assez conséquents en Première et Terminale (27/29 élèves).

**Analyse par discipline :**

- En Sciences Physiques : la situation est préoccupante avec un léger déficit d'heures. Il pourra éventuellement être comblé avec un groupe de SNT. Un groupe d'option SL (Sciences de Laboratoire) a été créé, enseignement conjoint avec les SVT.

Question (enseignant) : Peut-on envisager la création d'un groupe supplémentaire d'option SL en Seconde ?

Réponse (proviseur) : C'est envisageable, mais cela va dépendre de la réserve d'heures qui restera encore disponible en juin : en particulier, on peut imaginer des changements d'effectifs qui obligerait à créer ou à supprimer un groupe de spécialité en première (voire en terminale)

- En EPS, deux temps partiels et un réajustement des heures évitent un complément de service à l'extérieur.

- En Allemand, un départ en retraite va conduire à un recrutement de collègue sur poste spécifique (avec un complément de service de 6 heures à donner, les besoins en allemand sont importants dans les établissements voisins.

- En Lettres, malgré deux temps partiels prévus, un complément de service de 8 à 9 heures devra être fait dans un autre établissement.

- En Philosophie, la perte d'une section de Terminale n'a pas de conséquence sur les postes tant que les temps partiels en place perdurent. Il est à noter que, dans ces deux dernières disciplines, l'AP théâtre est intégrée dans les heures postes et limite l'impact de la baisse de structure.

- En Arts Plastiques, pas de changement à prévoir à la rentrée 2024.

- En Histoire-Géographie, quatre collègues exerceront à temps partiel. Une partie des heures supplémentaires prévue concernera les BTS, en particuliers sous l'effet des pondérations.

- En SES, le passage de 3 à 2 groupes de spécialité en Première et en Terminale affaiblit beaucoup la dotation. Un départ en retraite va permettre la suppression d'un poste à la rentrée avec la création en compensation d'un BMP (bloc de moyens provisoires) de 10,5 heures. M. PARENT espère pouvoir recréer le poste l'année suivante lorsqu'une enseignante de SES pourra effectuer tout son service en BTS (à la faveur d'un autre départ en retraite).

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
12/02/2024

**OBJET**  
**au**

**Réservé**

**Directeur**  
**Académique**

- En Mathématiques, un poste est libéré suite à un congé longue maladie. En concertation avec les professeurs de la discipline, ce poste sera supprimé afin de stabiliser l'équipe. En contrepartie, un BMP de 11,2 heures sera créé.
- En Sciences de la Vie et de la Terre, un temps partiel a été demandé.
- En Russe et Chinois, pas de changement. Il est à noter que le Russe est proposé en LV2 au collège Bastié en classe de quatrième (8 élèves), peut-être y aura-t-il un basculement de l'option LVC vers LVB dans deux ans selon les effectifs.
- En Éducation musicale, pas de changement, le complément de service reste au lycée Pasteur de Besançon (confirmé).
- En Économie-Gestion, pas de changement.

Les 824 Heures Postes données sont attribuées ainsi que 67 HSA sur les 74 octroyées. On compte également 18 IMP à ventiler. La proposition de répartition des IMP sera faite au dernier C. A. de l'année, une fois connue la dotation en parts fonctionnelles PACTE.

La répartition de la dotation horaire globale est soumise au vote des membres du conseil d'administration.

Vote : **19 pour** (unanimité)

*Départ de Mme Julie MOREAU à 20h14, le nombre de votants passe à 18.*

Question (enseignant) : pour l'instant, le complément de service en Lettres est fléché vers les Lettres Classiques, est-ce définitif ?

Réponse (proviseur) : non, ce choix a été fait car les demandes de BMP concernent souvent cette discipline, mais le complément pourra être donné à un collègue de Lettres Modernes, d'autant plus s'il y a un volontaire.

### 3. Questions diverses

*Trois questions diverses ont été déposées, l'une par les parents d'élèves, et les deux autres par le collège des élèves.*

#### 3.1 Nouvelles règles d'occupation du self (par la PEEP)

Les parents d'élèves ont reçu beaucoup de messages au sujet des modalités d'accès au self, notamment celles mises en place début février qui demandent aux élèves d'occuper les tables dans l'ordre de leur arrivée.

Mme VIENOT explique qu'on ne sépare pas les groupes d'élèves s'ils arrivent ensemble, mais qu'effectivement ils ne peuvent plus se regrouper par la suite. Le but de cette modalité est de fluidifier le passage à la cantine, il est plus facile de cibler les élèves qui s'attardent trop et ralentissent le service.

C'est une solution qui améliore la situation : on a atteint jusqu'à 41 retards en cours (dans une semaine) pour cause présumée de dysfonctionnement de la cantine, la semaine dernière, seuls 3 retards de ce type ont été enregistrés

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
12/02/2024

**OBJET**  
**au**

**Réservé**

**Directeur**  
**Académique**

Pour autant, il y a toujours des élèves qui viennent manger tardivement (pour avoir du rab) et la panne assez longue de la deuxième chaîne de plats chauds a également eu un fort impact.

Une personne du CA propose la création d'une table de rab : l'élève prend un plat (entrée, dessert, ...) qu'il ne compte pas manger et le repose à la fin de la file de froid à disposition d'un grand mangeur. Il faudra juste veiller à la bonne conservation froid/chaud des plats en rab.

M. GROSJEAN met l'accent sur les problèmes de renouvellement ou de maintenance des matériels. D'ailleurs, le plan de renouvellement de la Région n'est pas toujours en adéquation avec les besoins du lycée. La plonge est également compliquée à gérer par le personnel.

### **3.2 Demande de wifi disponible dans l'établissement (par le CVL)**

Les élèves souhaiteraient pouvoir se connecter à internet via le wifi du lycée, notamment pour les élèves qui voudraient consulter pronote et n'ont pas de données mobiles dans leur forfait.

M. GROSJEAN précise qu'il existe un "wifi invité" pour les étudiants, il est possible de changer les paramètres de ce wifi mais il faut également préserver la bande passante. Il n'est pas possible par contre de limiter les usages des personnes connectées (interdire le visionnage de vidéos ou la pratiques de jeux en ligne par exemple), le paramétrage permet uniquement d'interdire certains sites.

Au lycée, il existe actuellement 64 bornes pour le wifi, chacune pouvant supporter environ 20 connexions.

Après discussion des membres du CA, une proposition est faite de tester l'ouverture du wifi sur une plage horaire type 11h30-13h30. On s'interroge sur la possibilité technique de plafonner le temps de connexion individuel d'un élève sur une journée (par exemple pas plus d'une heure cumulée). Les modalités restent donc à préciser.

### **3.3 Dates du bac blanc (par le CVL)**

Les élèves s'interrogent sur les rebondissements liés à la mise en place du bac blanc (dates plusieurs fois modifiées).

M. GARRET explique les différentes difficultés rencontrées pour définir des dates d'épreuves. Un premier changement a été fait car les dates coïncidaient avec l'accueil d'élèves Américains au lycée Nodier. Le deuxième changement est dû à la réservation du bâtiment Charité qui n'avait pas été prise en compte. Le dernier changement a été demandé par le lycée Duhamel qui s'est rendu compte qu'une des nouvelles dates coïncidait avec une journée d'actions dans leur établissement.

Au final, les épreuves auront lieu le lundi 18 mars au matin et le vendredi 22 mars après-midi. Ce n'est pas encore parfait car des élèves sont inscrits à l'épreuve du concours général de Physique qui a lieu le lundi 18 mars à 12h. Ils pourront passer l'épreuve de rattrapage du bac blanc s'ils le souhaitent.

**M. PARENT clôture la séance à 20h45**